



DYNATIVE Sarl
2 Avenue du 8 Mai 1945
95330 – DOMONT (France)
Tel : 01.39.91.11.45
Fax : 09.52.76.11.30
www.dynative.eu
SIRET : 484 641 691 00015

La Boutique Dynative : RÉGLEMENTATION à l'Usage et au Rejet des eaux traitées

([Beaucoup d'informations complémentaires sont disponibles sur le site Web de Dynative](#))

• L'alimentation privée par un puit ou un forage est admise mais, dès lors qu'il est techniquement possible, le raccordement au réseau public d'adduction en eau potable est une obligation (**art.14 circ. du 09/08/1978**). L'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel est réservée à l'usage personnel d'une famille et soumise à déclaration sanitaire auprès de la **Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S)**

❖ Liste des DDASS régionales sur :
http://www.sante.gouv.fr/sites_regionaux/index2.htm

• **Usages de l'eau traitée** Sauf dispositions particulières, l'eau traitée par un matériel de traitement, y compris par tous les matériels commercialisés par Dynative, est restreinte à l'usage familial. L'alimentation en eau de tierces personnes (ex : location d'habitation, gîte...) n'est pas autorisée sans avis préalable des Services Sanitaires régionaux (DDASS). À la charge du client d'en faire la demande.

• **Mélange avec les eaux du Service Public** Le retour des eaux traitées par un matériel de traitement, y compris par tous les matériels commercialisés par Dynative, vers le réseau d'eau public est strictement interdit (art.6.1 circ. 09/08/1978). Dans le cas où ce risque est existant, il incombe au client de mettre en place un disconnecteur hydraulique agréé.

➡ **Dans tous les cas, une analyse annuelle (type P1), au minimum, de l'eau traitée est nécessaire.**

Elle sera réalisée conformément à l'annexe II (tableau 1) du **décret 2001-1220 du 20 Décembre 2001**. L'analyse P1 comprend : μ -organismes aérobies revivifiables à 22 et 37°C - coliformes - Escherichia Coli - entérocoques intestinaux - spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices - aspect - pH - conductivité - turbidité - ammonium - nitrites - nitrates - carbone organique total - chlorures - dureté totale - TAC - sulfates - manganèse.

• **Normes** Norme EN-1452 (applicable 1er Juin 2001) :

raccords PVC pour l'alimentation en eau

- Diamètre Φ 12 à Φ 24 mm ► Pression nominale = 25bars
- Diamètre Φ 25 à Φ 200 mm ► Pression nominale = 16bars

Vitesse maximale d'écoulement (DTU 60.11)

- Canalisation sol et sous-sol : 2 m/s
- Canalisation montante : 1,5 m/s
- Vitesse minimale recommandée : 0,5 m/s

➡ Consultez notre fiche Infos Techniques sur les "[Tuyaux pour eaux Alimentaires et eaux d'Assainissement](#)" 

➡ Nos fiches "Infos Légales"

(Source : GLS, Bureau d'Ingénierie & Conseil dans le domaine de l'Eau)

- [La circulaire du 9 Août 1978](#) : Fondement de tous les règlements sanitaires départementaux (RSD)
- [Le décret du 20 Décembre 2001 & Code de la santé publique](#) : Relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine.